L'Indispensable

AVRIL 2022

Le mot de la présidente

Isabelle Mantha, Présidente APTS Estrie

Bonjour chèr·e·s membres de l'APTS en Estrie,

Le printemps est frisquet et discret jusqu'à présent… tout comme le retour à la vie normale. Cependant, la nouvelle convention collective nationale s'applique depuis le 30 janvier 2022 et nous avons des rencontres prévues avec l'employeur pour négocier des arrangements locaux. Certain.e.s d'entre vous pourraient être sollicité.e.s pour des consultations en lien avec ces arrangements. Également, nous aurons une tournée de consultation pour la prochaine convention collective 2023, et oui, nous y sommes déjà… Nous vous proposerons des rencontres en présentiel ainsi que des rencontres en Zoom pour cette consultation. De plus, votre Assemblée générale annuelle est prévue le 31 mai prochain, vous recevrez sous peu les informations pour cette assemblée. Il y aura beaucoup de postes en élection, soyez à l'affût! La tournée du printemps se termine à la mi-mai, n'hésitez pas à venir nous voir. Vous pouvez également nous écrire à tout moment à l'adresse estrie@aptsq.com. Au plaisir de vous voir sur le terrain.

Syndicalement vôtre,

Isabelle Mantha,

Présidente de l'exécutif local de l'APTS du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Dans ce numéro :

Le mot de la présidente	1
Nouvelles du Répondant national	2
Grand dossier: DPSMD	3
Support devant les ordres professionnels	5
Assurances collectives: Ce qu'il faut savoir	6
Postes, assignations, remplacements, comment s'y retrouver	7
Stress pandémique (SST)	8
Nous joindre	9

Sommaire :

- La présidente et le RN nous parlent
- Dossier DPSMD
- Les assurances collectives
- Postes, assignations et autres
- Support devant les ordres professionnels
- Mot du comité SST

Nouvelles du Représentant National

Par Danny Roulx, représentant National

Danny Roulx, Représentant national

Bonjour à vous, membres APTS de la région de l'Estrie,

Bien que votre exécutif est à faire une tournée pour répondre à vos questions concernant l'application la nouvelle convention collective 2020-2023 signée et mise en application depuis janvier que nous nous préparons déjà à la négociation de la prochaine convention collective. Effectivement, la présente convention se terminant le 31 mars 2023, nous débuterons déjà les pourparlers avec le gouvernement dès l'automne.

> ***«nous préparons déjà la négociation de la prochaine convention collective»***

La bonne nouvelle? Nous pourrons rapidement réitérer l'insatisfaction des travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux en ce qui a trait aux augmentations salariales très décevantes octroyées par le gouvernement. Le cahier de consultation pour la négociation nationale 2023 ayant été entériné lors du conseil général du 26-27-28 avril dernier, nous irons vous consulter entre la fin mai et le début juin. Suite à cette consultation faite à la grandeur du Québec, nous colligerons vos positions concernant les suggestions de demandes rejoignant l'ensemble des membres en plus de comptabiliser vos demandes plus ciblées. Les résultats des tournées ainsi que les demandes ciblées seront ainsi recueillis nationalement. Après un travail effectué par le comité national de négociation, c'est une fois de plus en conseil général que devra être adopté le cahier de demandes pour le déposer officiellement au gouvernement, lors du début de la prochaine négociation du secteur public et parapublic.

Lors de la présentation du budget provincial, le ministre Christian Dubé a dit que le réseau doit être un « employeur de choix ». Les partis politiques devront nécessairement se positionner sur la question pendant la prochaine campagne électorale et nous comptons être présents pour s'assurer d'avoir des engagements de leur part.

Les conditions de travail dans le réseau: ***Il faut que ça change***, impliquez-vous et participez à la consultation sur vos conditions de travail en vue de la négociation de 2023. Au plaisir de vous voir.

Danny Roulx,

Représentant national de la région de l'Estrie

GRAND DOSSIER: La direction des programmes de santé mentale et de dépendance (DPSMD)

Par Mélanie Bizier et Yan Fortier, délégué.e.s à la première ligne

Mélanie Bizier et Yan Fortier, Délégué.e.s à la première ligne

La DPSMD c'est quoi?

La DPSMD offre des services à la population estrienne nécessitant des soins en santé mentale et/ou en dépendance. Ces services s'inscrivent sur un continuum de trajectoire de troubles légers à graves.

Le volet santé mentale est vaste et regroupe plusieurs services essentiels dont entre autres les guichets d'accès en santé mentale et dépendances (GASMAD), les services ambulatoires, les services santé mentale en CSSS, le *Flexible Assertive Communauty Treatement* (FACT), le suivi intensif (SI), le suivi d'intensité variable (SIV), le soutien de base non intensif (SBNI), le service intégré de suivi bref (SISB), les unités de psychiatrie à Sherbrooke et Granby, l'hôpital de jour, le premier épisode psychotique (PEP), la réadaptation résidentielle en santé mentale, les services de proximité, l'équipe itinérance et les ateliers d'intégration au travail.

Le volet dépendance comprend la prévention des dépendances et la réadaptation en dépendance. L'offre de services en dépendance s'inscrit majoritairement au sein du Centre Jean-Patrice-Chiasson (CJPC) dont le territoire couvre l'ensemble de l'Estrie. Le CJPC offre des services externes et internes aux adolescent.e.s et adultes présentant des difficultés de consommation d'alcool, drogues, médicaments, jeu pathologique et cyberdépendance, ainsi qu'à leurs proches. Il offre aussi un volet d'hébergement en santé mentale. Le CJPC chapeaute également le programme d'évaluation et de réduction du risque de conduite avec les capacités affaiblies (PERRCCA).

Plusieurs titres d'emplois de la catégorie 4 œuvrent au sein de la DPSMD dont des personnes travailleuses sociales, psychoéducatrices, psychologues et neuropsychologues, techniciennes en travail social, techniciennes en éducation spécialisée, diététistes, ergothérapeutes, techniciennes en intervention en loisirs, thérapeutes par l'art, sexologues, agentes de relations humaines, responsables d'unité de vie, conseillères d'orientation, kinésiologues, éducatrices, spécialistes en activités cliniques et agentes de planification, de programmation et de recherche.

Selon l'Institut national de santé publique du Québec, près de 20% de la population du Québec, soit une personne sur cinq, sera affectée par un trouble de santé mentale au cours de sa vie. On retrouve aussi malheureusement une proportion importante de la population qui consomme de façon excessive. Par exemple, d'après l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes-ESCC (2012), 13% de la population québécoise présentera un trouble de l'utilisation de l'alcool et 9% un trouble de l'utilisation du cannabis, à un moment ou l'autre au cours de sa vie.

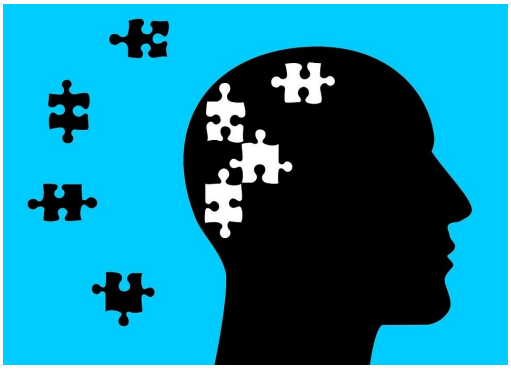

Toujours selon l'Institut national de santé publique du Québec, moins de la moitié des gens aux prises avec ces difficultés consultent un.e professionnel.le. Et ce professionnel.le, c'est vous! Et **VOUS** faites toute la différence dans la vie de ces personnes en détresse. Vous leur offrez un espace relationnel sécurisant, un lieu d'ac-

cueil et de bienveillance où ils peuvent adresser leurs souffrances en toute confiance.

Voici ce que disent nos membres, vos collègues de l'Estrie, de leur travail en santé mentale et dépendance :

« *Ce que j'aime de mes client.e.s, c'est de découvrir ce qu'on ne voit pas au premier regard, découvrir la personne qui se cache derrière les mécanismes de défense : des gens forts, débrouillards, uniques, loyaux, pleins de ressources qui une fois misent à contribution leur permettent d'avancer vers la vie qu'ils souhaitent avoir et qui leur ressemble. J'aime la chimie qui s'installe entre nous et voir toutes les possibilités qui s'offrent à eux quand on leur offre notre confiance, notre acceptation de leur identité propre et notre considération sincère. C'est pour moi une rencontre unique qui m'amène à grandir à chaque fois.* » Julie Lauzière, psychoéducatrice auprès des adultes pour le Centre Jean-Patrice-Chiasson, MRC du Haut St-François.

« *Ce sont des personnes qui ont un énorme potentiel pour faire de belles choses et qui peuvent vraiment donner à leur prochain. Elles ont besoin de reflets pour démêler des affaires, des validations pour se sentir comprises et avoir du soutien dans leur démarche. J'ai l'impression que notre intervention a un impact à la fois sur eux, leur entourage et leur environnement.* » Aurélie Bombardier, psychoéducatrice auprès des adolescents pour le Centre Jean-Patrice-Chiasson, MRC de Coaticook.

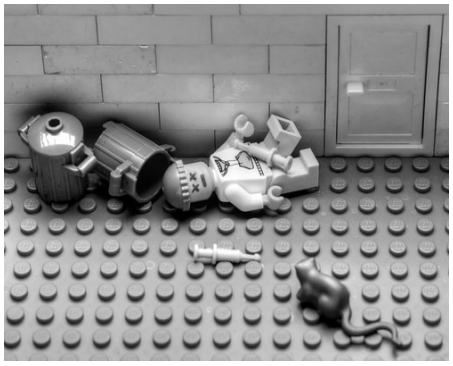

« *Ce que j'apprécie de cette clientèle, c'est de constater tous les jours que tout doucement et au fil du temps, les personnes ressentent et intègrent une conviction que je porte à l'effet qu'elles sont beaucoup plus grandes que la somme des difficultés qui les amènent à nous consulter.* » Patrick Goulet, travailleur social à l'équipe Jeu pathologique pour le Centre Jean-Patrice-Chiasson, MRC de Sherbrooke.

« *Je travaille auprès de la clientèle en santé mentale depuis 34 ans. Au départ c'était plus difficile, il y avait beaucoup de préjugés face à la santé mentale. Aujourd'hui on travaille plusieurs choses malgré les problèmes de santé mentale des patient.e.s. On aborde beaucoup l'hygiène de vie : l'activité physique malgré souvent une prise de poids reliée à la médication, l'alimentation, la gestion du stress et des autres émotions. On fait aussi beaucoup d'éducation sur la maladie. C'est intéressant parce que souvent on est perçus par les patient.e.s comme étant moins menaçant.e.s puisqu'on ne donne pas de médication : on est vraiment dans le plaisir! Aussi, en tant qu'intervenante en loisirs, nos observations sont appréciées lors des réunions : on peut partager un portrait différent de la personne qui se révèle autrement dans ses loisirs, ses relations sociales, sa condition physique, sa communication, etc. J'aime vraiment travailler avec cette clientèle, sinon je ne serais pas restée ici toutes ces années!* » Nancy Ouellette, intervenante en loisirs auprès d'une clientèle présentant des troubles psychotiques au 9e étage à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

«*Travailler auprès de la clientèle en santé mentale c'est recevoir des leçons de vie en continu, d'espoir, de persévérance, de responsabilisation. C'est être témoin de la résilience humaine, c'est être constamment surpris par la diversité et la beauté qui s'en dégage. C'est aussi être déstabilisé, et cela garde notre curiosité bien vivante et c'est une grande richesse. Aussi, travailler avec tous les professionnels en santé mentale permet de réaliser comment nous avons tous notre rôle à jouer pour avoir une communauté en santé.*» Kathleen Parent, Psychologue. Services santé mentale adultes – trajectoire des troubles légers à graves, CSSS Memphrémagog

C'est vous tous ensemble qui apportez cette belle couleur à la DPSMD!

Vos représentantes syndicales pour la direction de la DPSMD sont actuellement Valérie Mercier (personne directrice) et Mélanie-Vanessa David (personne conseillère). N'hésitez pas à communiquer avec nous à estrie@aptsq.com ou encore au poste 43200 pour nos adresser vos questions ou nous partager vos situations particulières.

Cela dresse un portrait succin et non exhaustif de ce qui se passe dans cette direction.

Puis-je avoir du support devant mon ordre professionnelle?

Par Jacinthe Galaise en collaboration avec

Édith Demers, conseillère syndicale

Saviez-vous que l'APTS offre des services d'accompagnement lors de certaines convocations de vos ordres professionnels? Comme vous le savez, le mandat principal de l'ordre professionnel en est un de protection du public.

Dans le cadre d'une pratique professionnelle, il est possible qu'une plainte à votre ordre professionnelle soit déposée suite à des services donnés de votre part. À ce moment, vous aurez donc affaire au syndic de votre ordre professionnel dont le mandat est d'analyser la plainte et valider si cette dernière est matière à sanctions contre vous ou non. Ces contacts avec les syndics sont stressants pour les professionnels puisque c'est leur droit de pratique qui est en jeu et que lorsque l'enquête est terminée, des accusations peuvent être portées contre la personne professionnelle. Dès le début de l'enquête, une personne conseillère de l'APTS peut vous supporter dans les démarches. De plus, lors des rencontres avec le syndic, vous pourriez être accompagnées par une personne membre d'un exécutif syndical, à condition que cette personne soit membre d'un ordre professionnel, préférablement de la même profession que vous. Cette personne agit à titre de personne observatrice et peut consigner les divers échanges qui se font au cours de la rencontre, tout en vous supportant avant et après la rencontre. De plus, en cas de dépôt d'accusations, l'APTS offre des services d'assistance d'un.e procureur.e désigné.e par l'APTS afin de vous supporter et de vous représenter devant les instances prévues au *Code des professions*.

N'hésitez pas à nous contacter si vous faites face à ce type de situation! Ensemble, nous pourrons vous soutenir afin de passer au travers de cette délicate période.

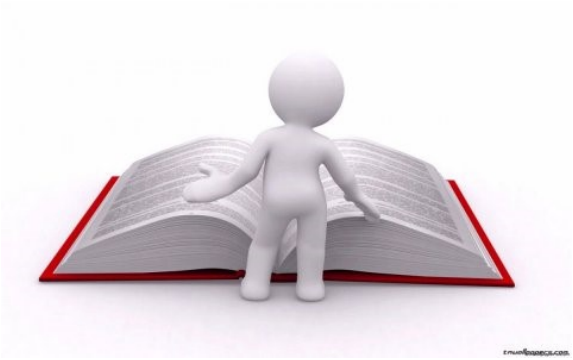

ASSURANCES COLLECTIVES: Ce qu'il faut savoir.

Par Danny Roulx, représentant national

Danny Roulx, Représentant national

Depuis le 1er avril dernier, de nouvelles primes d'assurances maladie sont applicables. Grâce à une bonification de la part de l'employeur, négociée lors de la dernière convention collective et le congé de prime de 3,5% offert par l'APTS, la majorité des primes des régimes d'assurances maladie connaîtront une légère baisse malgré une hausse de 12% des taux contractuels. Cette hausse est due à l'augmentation des réclamations des membres dans la dernière année. Le congé de prime provient des sommes que devait verser annuellement le gouvernement pour le régime d'assurances de l'APTS pour la durée de la dernière convention collective, sommes pouvant être utilisées pour offrir un congé de prime à nos membres.

Il faut savoir que le coût de la prime en assurance collective représente les prestations remboursées par l'assureur auxquelles s'additionnent des frais d'administration qui servent à payer l'assureur pour les différents services offerts. **Contrairement à ce que les gens peuvent croire, les primes payées par les adhérent·e·s sont utilisées majoritairement pour rembourser les prestations des assuré·e·s du groupe** (plus de 90% de la valeur de la prime est utilisée pour le remboursement des réclamations). Lorsqu'il y a un déséquilibre entre les primes payées et les prestations remboursées, il y a vraisemblablement un ajustement du coût des primes à la hausse ou à la baisse selon le cas. La consommation des membres du régime ayant augmentée, les primes augmentent inévitablement.

La majorité des réclamations effectuées par les membres du régime sont pour les médicaments (82,7%), suivi des groupes psychologues et travailleur·se·s social·e·s (3,4%) et des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique (2,65%). Un des moyens de réduire les coûts pour tous serait d'avoir un régime d'assurance médicament public et universel, voici un lien pour en savoir plus; https://bleu.aptsq.com/bientot-un-regime-dassurance-medicaments-public-et-universel-au-canada/

Sur une base individuelle, trois stratégies peuvent être adoptées par les membres afin de diminuer le montant de leurs réclamations et ainsi diminuer l'augmentation des primes :

- Choisir les médicaments génériques : ceux-ci coûtent, en moyenne, plus de la moitié moins chère que les médicaments innovateurs;
- Demander des renouvellements aux 3 mois : cette mesure permet de réduire les frais d'honoraires des pharmaciens;
- Comparer les prix dans différentes pharmacies : la comparaison peut être effectuée entre les différentes chaînes de pharmacies, mais également entre les pharmacies sous une même bannière. Certaines pharmacies en ligne offrent également des produits à des coûts compétitifs. Nous vous invitons, à cet effet, à utiliser l'outil de comparaison de prix des médicaments, lequel est mis à votre disposition dans votre Espace client SSQ dans l'onglet « Connaître la couverture d'un médicament ».

Pour plus d'information ou la foire aux questions au sujet de nos assurances collectives, je vous propose de consulter notre site internet APTS au https://aptsq.com/services-aux-membres/assurance-collective/.

Pour des questions plus précises, vous pouvez toujours contacter par courriel notre personne-ressource à retraite.assurance@aptsq.com.

Postes, remplacement, assignation, comment s'y retrouver

Par Jacinthe Galaise, vice-présidente

Jacinthe Galaise, Vice-présidente

Nous entendons plusieurs mots dans le jargon populaire des différentes équipes qui peuvent nous mêler ou porter à confusion pour plusieurs en lien avec les remplacements, les assignations et même les postes. Voici comment le tout est écrit dans notre convention collective et comment ces derniers devraient vous être offerts.

LES ASSIGNATIONS : ARTICLE 6 DES DISPOSITIONS LOCALES

Les assignations sont les remplacements ou encore les surcroîts de travail qui sont donnés par le biais de la liste de rappel. Les remplacements doivent être donnés par ancienneté des personnes salariées, pourvu que celles-ci répondent aux exigences normales de la tâche et qu'elles aient déjà reçu l'orientation nécessaire, le cas échéant.

Les assignations de 11 mois et plus sont également accessibles aux personnes détentrices de postes ayant exprimé une disponibilité long terme sur Logibec, pourvu que leur ancienneté soit supérieure aux autres personnes salariées de la liste de disponibilité et qu'elles répondent aux exigences normales de la tâche.

Les assignations renferment aussi les remplacements d'un poste d'un titre d'emploi supérieur au titre d'emploi minimal ou avec responsabilités. Par exemple, les postes d'assistant.e chef, de coordonnateur.trice technique, etc. Ces remplacements sont offerts, par ancienneté, de préférence à l'intérieur du centre d'activités, aux personnes salariées détentrices d'un poste qui répondent aux exigences. Ces remplacements peuvent être transmis via un avis d'intérêt, directement aux équipes concernées. Les avis d'intérêt sont aussi transmis pour les projets spéciaux (6.18 DL). Il est possible de retrouver ces avis d'intérêt dans Logibec sous la forme d'affichages de postes spéciaux ou temporaires.

LES POSTES : ARTICLE 7 DES DISPOSITIONS LOCALES

Les postes eux sont permanents. L'attribution des postes est faite via le répertoire de postes, à la personne salariée qui a le plus d'ancienneté parmi celles qui ont posé leur candidature, à la condition de satisfaire aux exigences prévues à la nomenclature des titres d'emploi ainsi qu'aux exigences spécifiques requises par le poste, s'il y a lieu. Les postes avec responsabilités ou particularités sont, pour leur part, attribués à la personne salariée ayant le plus d'ancienneté et ayant réussi le processus avant d'être sélectionnée sur ledit poste. Si un poste demeure vacant suite à un affichage, l'employeur pourrait afficher ce dernier à l'externe.

Si vous croyez qu'un affichage de poste ou l'octroi d'un remplacement ne se fait pas selon les règles décrites dans nos dispositions locales, contactez-nous!

Où en sommes nous avec le stress après 2 ans de pandémie?

Par Suzie Grondin, déléguée SST

Suzie Grondin, Déléguée SST

Après plus de deux ans de pandémie : où en sommes-nous avec le stress?

La COVID-19 ne s'attaque pas seulement aux poumons. Elle peut aussi fragiliser notre santé psychologique et malheureusement, il n'y a pas de vaccin contre le stress et la dépression.

Cet effet n'a rien de surprenant, considérant qu'elle concentre et exacerbe les quatre facteurs de stress reconnus par le Centre d'études sur le stress humain (CESH) : nouveauté, imprévisibilité, impression de faible contrôle et menace.

Avec la venue de la 6ieme vague et le variant BA.2, on se rend bien contre qu'on ne contrôle pas ou plus grand-chose à part le fait de suivre les consignes sanitaires, de porter son masque et surtout de ne plus voir la lumière au bout du tunnel.

Les activités et les stratégies qui nous ont permis de faire face à la pandémie durant ces deux dernières années ne sont plus aussi efficaces et c'est tout à fait normal. Si vous avez réussi à tenir, mais que vous n'avez pas vu d'améliorations, essayez d'incorporer à votre quotidien ces trois techniques :

- Sachez quand vous renseigner et quand prendre une pause. Il est important de se tenir au courant, certes, mais une information excessive peut être désavantageuse. Bien que la situation évolue rapidement, les changements apportés tous les jours n'auront probablement pas d'incidence sur les mesures à prendre pour gérer votre quotidien de demain.
- Déconnectez. Prévoyez un moment de la journée où vous mettrez de côté tous les appareils électroniques, y compris votre téléphone, votre tablette et votre ordinateur, et ne consulterez pas les médias sociaux. Livrez-vous à des activités saines et amusantes.
- Faites de l'exercice. On ne le dira jamais assez, mais l'activité physique est un excellent moyen d'atténuer le stress et l'anxiété et d'améliorer l'humeur et l'état de santé général. La pratique régulière de l'**activité physique** augmente la sécrétion naturelle de sérotonine (hormone responsable du bien-être) et diminue la sécrétion du cortisol (hormone du stress) d'où ses **effets antidépresseurs.**

La pandémie c'est l'affaire de tous.

Ce n'est pas parce que vous devez garder vos distances que vous devez rompre les contacts avec les êtres chers. Restez en contact avec les personnes qui exercent une influence positive sur vous lorsque vous êtes stressés. Et n'oubliez pas que l'employeur doit offrir un milieu de travail sécuritaire favorisant la bonne santé psychologique.

Rappel

Si vous contractez la Covid au travail, vous êtes couverts par le régime d'indemnisation de la CNESST pendant votre isolement et advenant le prolongement de votre arrêt de travail. Comme travailleur.se, vous devrez démontrer que vous avez été en contact avec le virus par le fait ou à l'occasion de votre travail. La Santé publique fera une enquête; le lien avec le travail devra être démontré de façon prépondérante. Référez-vous au département de la Présence au travail. Si la Santé publique et la Présence au travail déterminent que l'origine de l'infection n'est pas le travail et que vous êtes en désaccord, contactez-nous. **Il y a certains avantages à obtenir l'indemnité de remplacement de revenu de la CNESST plutôt que l'assurance-salaire de l'Employeur, notamment une rémunération plus avantageuse, aucun délai de carence, remboursement des traitements et médicaments à 100% (sans impacter le régime d'assurance-collective), remboursement des frais de déplacement lors de traitements et d'examens médicaux, ….** Certaines démarches sont à faire auprès de la CNESST lors d'une réclamation. N'hésitez pas à nous contacter au besoin.

Votre comité SST

Liste d'ancienneté

L'affichage de la liste d'ancienneté est en cours! Vous pouvez la consulter directement sur le site du PRASE, et ce, pour une durée de 60 jours soit du 22 avril au 22 juin 2022! http://prase.csss-iugs.ca/prase/data/files/Remuneration/APTS_affichage.pdf

Il est de votre responsabilité de consulter votre ancienneté afin de la confirmer. En cas d'erreur, vous avez ces 60 jours pour la contester. Vous devez d'abord faire votre demande de contestation au PRASE et nous en informer afin que l'on puisse poser les actions nécessaires.

Tournée du Printemps!

2 mai: CRDE, Local 210-215
2 mai: IUGS-Argyll Local 1705
5 mai: CHUS - FL, Kiosque près de la cafétéria
5 mai: CHUS - HD, Kiosque près de la cafétéria
6 mai: GRA-CH + CLSC, Local Maria-Thibault
6 mai: CJE Granit, dans les locaux
9 mai: CRE-St-Vincent 300 King Est, Local 1100
9 mai: IUGS-1200 King E, Local 2302
10 mai: HSF-CLSC Cookshire, Local 101
11 mai: IUGS - camirand, Kiosque dans l'entrée
11 mai: IUGS-Youville, Local 5524
12 mai: COA-CH, Local C-RC-17
13 mai: CJE-Dufferin, Local 005
13 mai: CHSLD St-Joseph CJE Queen, Local 110

Sur l'heure du dîner

Notre calendrier

Depuis février dernier nous avons cumulé plusieurs rencontres: En voici un bref survol non exhaustif:

CG (instance nationale regroupant des représentants de chacun des exécutifs):

- 15-16-17 mars 2022
- 26-27-28 avril 2022

Comité exécutif:
22-23 mars 2022

Une reprise graduelle des présences bureau est en cours! Nous sommes à chercher un moyen pertinent et efficace de vous les partager!

APTS Estrie

Pour nous rejoindre APTS CIUSSS de l'Estrie-CHUS
Adresse courriel :estrie@aptsq.com
Téléphone : 1-844-819-5757 **poste** 43200

Pour des informations APTS:
Site internet APTS :
https://www.aptsq.com/fr/accueil.aspx
Page Facebook APTS Estrie :
https://www.facebook.com/syndicatAPTSEstrie/
Page Facebook APTS National :
https://www.facebook.com/SyndicatAPTS

Vous avez un.e collègue dont nous pourrions raconter l'histoire dans notre prochaine parution? Dites-nous le en écrivant à: jgalaise.05@aptsq.com